

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2022 à 17h30

Étaient présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, GROSJEAN Mélanie, LINDERS Annemieke, PIQ Eliane, Messieurs, BOUGUIN Rémi, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger. À donné pouvoir : GARDIEN Jean-Marie à GELLY Marc.

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2022 est adopté. A l'unanimité.

Compte de gestion 2021 du Budget principal établi par le receveur municipal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal, déclare, **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur d'Aubenas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2021 du Budget principal et affectation de résultat

- Résultat de l'exercice 2021 :

PRINCIPAL Fonctionnement	
Dépenses	260 113.78 €
Recettes	325 705.78 €
Résultat reporté 2020	+ 82 240.74 €
Excédent de clôture :	147 832.74 €
PRINCIPAL Investissement	
Dépenses	154 052.50 €
Recettes	132 708.57 €
Résultat reporté 2020	+70 835.56 €
Excédent de clôture :	49 491.63 €
Restes à réaliser 2021 : Dépenses : 18 530.62 € / Recettes : 123 200.00 €	
Excédent total de financement section d'investissement : 154 161.01 €	

Sous la présidence de M. GELLY Marc, 1^{er} adjoint, et hors de la présence de M. Guy LAURENT, maire, le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le compte administratif du budget principal 2021.

- Affectation des résultats 2021 du budget principal :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme ci-dessus, considérant la sincérité des Restes à réaliser présentés ci-avant, considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement, il est proposé au conseil d'affecter au budget pour l'exercice 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit : La somme de 10 000 € au compte 1068 en recette d'investissement 2022, La somme de 137 832.74 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 2022
Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** la proposition d'affectation des résultats 2021.

Compte de gestion 2021 du Budget eau et assainissement établi par le receveur municipal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget eau et assainissement, déclare, **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur d'Aubenas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2021 du Budget eau et assainissement et affectation de résultat

- Résultat de l'exercice 2021 : Extrait du compte administratif

EAU ET ASSAINISSEMENT Exploitation	
Dépenses	92 448.40 €
Recettes	89 865.07 €
Résultat reporté 2020	+ 8 631.24 €
Excédent de clôture :	6 047.91 €
EAU ET ASSAINISSEMENT Investissement	

Dépenses	52 332.14 €	
Recettes	55 605.63 €	
Résultat reporté 2020	+ 198 437.87 €	
Excédent de clôture :	201 711.36 €	
Restes à réaliser 2021 : Dépenses : 83 132 € / Recettes : 52 850.00 €		
Excédent total de financement section d'investissement : 171 429.36 €		

Sous la présidence de M. GELLY Marc, 1^{er} adjoint, et hors de la présence de M. Guy LAURENT, maire, le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** le compte administratif du budget eau et assainissement 2021.

- **Affectation des résultats 2021 du budget eau et assainissement :**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme ci-dessus, considérant la sincérité des Restes à réaliser présentés ci-avant, considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement, il est proposé au conseil d'affecter au budget eau et assainissement pour l'exercice 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :

La somme de 6 047.91 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** la proposition d'affectation des résultats 2021.

Vote des taxes directes locales 2022

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Monsieur le Maire propose, au Conseil municipal, pour 2022 de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales de l'exercice 2021, sans changement. Il rappelle la décomposition : Taxe sur le foncier bâti 28.25%, Taxe sur le foncier non bâti 73.97%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu le rapport du maire, **à l'unanimité** décide, de fixer les taux des taxes directes locales 2022 comme ci-dessus et charge le maire de signer tout document.

Vote du Budget primitif 2022 concernant le Budget principal

Monsieur le Maire présente le projet du budget principal pour l'exercice 2022, il s'équilibre comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes : 444 000 € - SECTION D'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes : 456 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'approuver le budget primitif 2022.

Vote du Budget primitif 2022 concernant le Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente le projet du budget eau et assainissement pour l'exercice 2021, il s'équilibre comme suit : - SECTION DE FONCTIONNEMENT en dépenses et recettes : 99 600 € - SECTION D'INVESTISSEMENT en dépenses et recettes : 345 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'approuver le budget primitif 2022.

Décision d'aliénation d'un chemin rural,

Suite au rapport favorable rendu par le commissaire enquêteur, et sans aucune remarque du public lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 22 mars 2022, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'aliénation du chemin rural, sis « le Chazalet » (parcelle AC 517).

Régularisation tarifs du schéma directeur Eclairage Public SDE07,

Le coût du remplacement des luminaires qui seront équipés de lampe « Led », dans le cadre du schéma directeur Eclairage public avec le SDE07, s'élève à 70 000€ (financé à 50% par le SDE07). Le cout restant à la charge de la commune s'élèverait à 35 000 € à étaler sur 5 ans soit 7000 € par an à inscrire au budget de l'année 2022. Cette opération permettrait une économie sur la puissance installée : 6.1 KW (diminution 75%), une économie sur la puissance consommée : 26 500 KW/h, une économie théorique de la maintenance : 299 €/an. A l'unanimité.